Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Le JOURNAL

AVRIL 2022

www.saintbarnabesud.ca

À l'intérieur ce mois-ci :

03 Calendrier
04 Rubrique commaunautaire
05 Message de la municipalité
06 Avis public
Avis aux citoyens
07 Procès-Verbal
13 Loisirs
14 Bibliothèque
17 FADOQ
18 RIAM
20 Communiqués
Et plus !

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Changement de l'organisme responsable du contrôle animalier sur le territoire municipal
détails en page 6

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud
Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Alain Jobin
Maire
Délégué et président à la Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains
Délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Marcel Therrien
Conseiller
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux
Délégué de la politique familiale

Johanne Picard
Conseillère
Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains

Gabriel Lapointe
Conseiller
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

Dominique Lussier
Conseillère
Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture

Jean-Sébastien Savaria
Conseiller
Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Yves Guérette
Conseiller
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3759
Site internet : www.saintbarnabesud.ca courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-Générale et secrétaire-trésorière : Linda Normandeau : ..... poste 1
Adjointe administrative : Marie-Ève Colas : ..... poste 2
Secrétaire : Alexandra Laplante ..... poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : ..... poste 3

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Informations, renseignements et obtention de permis, sur rendez-vous :
Contactez Raymond Lessard : 450 792-3030 poste 4

CONTRÔLE ANIMALIER

Société protectrice des animaux Drummond : .....Sans frais : 1-855-472-5700

CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville

Pour réservation, Madame Eden Graveline : 450 230-2560
PRESBYTÈRE – 931, St-Édouard, Saint-Jude : 450 792-3943

LOISIRS ..... 450 792-3030 Poste 7

Comité : Colette Lemoine, Stéphanie Laporte, Andréa Graveline, Dominique Lussier et Vicky C.Lord

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE .....450 792-3030 Poste 6

Heures d'ouverture :
MARDI 18 H 30 À 20 H. – SAMEDI 9 H 30 À 11 H.
Responsable : Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud : 450 792-3441

Régie d'Aqueduc : 450 792-2001

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles : 450-774-2350

Dépôt des matières recyclables : .....1880, rue Brouillette, Saint- Hyacinthe

MRC Maskoutains : Administration générale : 450 774-3141

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard ..... courriel : dg@ripinm.ca
Directeur du service incendie : ..... courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT **911**

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

AVRIL 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h	3
4	5 **FADOQ VIE ACTIVE** 9 h 30 **COURS DE DANSE** 13 h 30 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** 19 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	6 **DÉCHETS** (bac noir)	7 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h à 21 h	8	9 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h	10
11	12 **FADOQ VIE ACTIVE** 9 h 30 **COURS DE DANSE** 13 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	13 **RECYCLAGE** (bac vert)	14 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h à 21 h	15 **VENDREDI SAINT** **DATE LIMITE ENLÈVEMENT DES ABRIS TEMPORAIRES**	16 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h **LOISIRS SURPRISE DE PÂQUES** 10 h à 12 h au centre multifonctionnel	17 **JOYEUSES PÂQUES !**
18 **LUNDI DE PÂQUES** Bureau municipal fermé	19 **FADOQ VIE ACTIVE** 9 h 30 **COURS DE DANSE** 13 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	20 **DÉCHETS** (bac noir)	21 **ORGANIQUE** (bac brun) **FADOQ BINGO** 19 h **PICKLEBALL** 19 h à 21 h	22	23 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h **FADOQ SOIRÉE DANSE** 19 h 15	24
25	26 **FADOQ VIE ACTIVE** 9 h 30 **COURS DE DANSE** 13 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	27 **RECYCLAGE** (bac vert)	28 **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL** 19 h à 21 h	29	30 **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h	

NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

RUBRIQUE COMMUNAUTAIRE

Les poules urbaines

Avoir un poulailler dans sa cour fait partie intégrante de la tendance actuelle. De plus en plus de municipalités acceptent et adoptent un règlement concernant la garde de poules urbaines, dont la municipalité de Saint-Barnabé-Sud. Il faut simplement garder en tête que ce sont des êtres vivants et qu'elles viennent avec certaines responsabilités. Celles-ci demandent aussi de l'engagement et de l'investissement en temps et en argent.

Quelques petits trucs et conseils à retenir afin d'assurer le bien-être de vos poules :

- Pour prévenir l'introduction de maladies et limiter leur propagation dans les élevages en dehors du vôtre, il faut éviter tout contact entre votre poulailler et celui des autres. Et, OBLIGATOIREMENT, éviter tout contact avec les animaux de nos producteurs de volailles;
- Assurez-vous d'avoir un terrain propice à l'installation d'un poulailler. Idéalement, celui-ci doit être au soleil l'avant-midi et à l'ombre l'après-midi.
- Offrez à vos poules un endroit où elles pourront s'abriter de la mauvaise température ainsi qu'un endroit où elles pourront profiter des beaux jours.
- Il est très important de sécuriser leur environnement pour ainsi éviter les contacts avec les animaux sauvages.

En résumé, le règlement numéro 39-10-2020 :

- Seule la garde de poules est permise. Les coqs sont interdits.
- Un maximum de 3 poules est autorisé pour un terrain de plus de 1500 M^2 ;
- Le maximum est de 5 poules pour un terrain de plus de 1500 M^2 ;
- La dimension minimale du poulailler doit correspondre à 0.37 M^2 par poule.
- La hauteur du poulailler ne doit pas excéder 2.5 M;
- La dimension minimale du parquet extérieur doit correspondre à 0.92 M^2 ;
- La superficie totale occupée par le poulailler et le parquet extérieur ne doit pas excéder 10 M^2 ;
- La garde des poules, des installations et des accessoires (poulailler, parquet extérieur) sont permises dans la cour arrière seulement;
- Le poulailler doit être situé à une distance minimale de 1.5 M. de toute ligne de propriété;
- Le parquet extérieur doit être situé à une distance de 3M de toute ligne de propriété;
- Aucune odeur ne doit être perceptible à la limite de la propriété.

Pour terminer, il est important de respecter vos voisins en vous assurant que vos poules ne s'échappent pas. Faites en sorte de réduire le bruit ainsi que l'odeur en nettoyant fréquemment la demeure de vos poules.

Tel que mentionné plus haut, il est très important d'empêcher vos poules d'aller vers un autre poulailler. Cela peut avoir de graves conséquences chez nos éleveurs et nous devons prendre conscience de l'importance qu'ils ont dans notre quotidien.

Merci de votre précieuse collaboration

Message DE LA MUNICIPALITÉ

ABRIS D'AUTOS

Nous vous rappelons que selon le règlement municipal, la date limite pour enlever les abris temporaires, du genre ''Tempo'', est **le 15 avril 2022**. Passé ce délai, la municipalité verra à appliquer son règlement.

PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ, LUNDI LE 18 AVRIL.

JOYEUSES PÂQUES À TOUS !

DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES : LE 22 AVRIL 2022

N'oubliez pas que le deuxième paiement des taxes municipales est prévu, au plus tard, le 22 avril 2022.

VANDALISME

Le printemps est à nos portes, de plus en plus, nous allons profiter du retour des beaux jours. Dans les derniers mois, nous avons constaté quelques actes de vandalisme sur le territoire. Ceci est un simple rappel, ce sont tous les citoyens qui paient lorsque cela arrive. Le vandalisme n'est jamais très joli.

Merci d'en discuter et de sensibiliser vos jeunes aux conséquences du vandalisme !

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Demande de dérogation mineure afin de permettre un lotissement n'ayant pas une largeur minimale continu de 25.0 mètres, au 806, rang Saint-Amable.

Un avis public est donné qu'à la séance du conseil du 5 avril 2022 à 19 h 15, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud, sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique.

Conformément à l'arrêté ministériel 2022-019 du ministre de la santé et des services sociaux daté du 25 février 2022, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens, peut se tenir sans limite de capacité.

Toute personne ou organisme peut donc soit, transmettre son commentaire écrit pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 10 mars au 24 mars inclusivement, par l'envoi d'un courrier à la directrice générale et secrétaire-trésorière, 165, rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0 ou d'un courriel à l'adresse dg@saintbarnabesud.ca en indiquant leur nom et adresse, ou verbalement en assistant à l'assemblée publique de consultation..

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 9 mars 2022.

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis AUX CITOYENS

CONTRÔLE ANIMALIER CHANGEMENT D'ORGANISME RESPONSABLE

Prenez note, que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a changé d'organisme responsable de l'application du règlement de contrôle animalier sur son territoire – Règlement numéro 86-2014.

Pour toute question et/ou situation impliquant un animal domestique, animal errant, perdu ou autres, vous devez dorénavant contacter la **Société protectrice des animaux de Drummond.**

Les coordonnées sont :
Société Protectrice des Animaux de Drummond - SPAD
1605, rue Jannelle
Drummondville (Québec) J2C 5S5

Téléphone : 819 472-5700
Sans frais : 1-855-472-5700
Courriel : info@spad.ca

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
En dehors de ces heures d'ouverture, un numéro d'urgence est disponible pour les intervenants, policiers et autres.

Aucune démarche n'est nécessaire relativement à la médaille de votre animal. Soyez rassuré qu'en cas de perte de votre animal celui-ci sera pris en charge par les employés du SPAD qui ont actuellement entre les mains toutes les informations nécessaires pour vous retrouver et vous rendre votre animal.

Les responsables pour la vente des médailles entreront en contact avec vous au courant de l'été afin que vous puissiez vous procurer une nouvelle médaille pour votre animal identifiée au SPAD.

Pour toute information supplémentaire, ou question, concernant ce changement, n'hésitez pas à rejoindre le bureau municipal.

Merci de partager cette importante information avec votre entourage.

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Téléphone : 450 792-3030 poste 1
Courriel : dg@saintbarnabesud.ca

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 1ER FÉVRIER 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 1er février 2022 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS
Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

Madame Dominique Lussier, est absente et excusée de son absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Conformément aux directives gouvernementales reçues en date du 20 décembre 2021, les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2021-090 s'appliquent. Les citoyens sont invités à acheminer leurs questions par écrit.

Séance ordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution 18-02-2022
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

4. Période de questions
5. Communiqués et correspondances

5.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Acceptation de la programmation TECQ
5.2 Mouvement Municipalités engagées contre la violence conjugale – Report de la formation
5.3 Viridis Environnement - Épandage organique, participation d'un citoyen
5.4 Commission municipale du Québec – Annonce d'un audit de conformité
5.5 Mesures sanitaires pour les municipalités – MRC
5.6 Ministère de la Famille - Programme d'appui aux municipalités – Centre de la petite enfance

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Règlement numéro 01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux – Adoption
6.3 Taxation municipale – Gel des intérêts en cas de sinistre majeur
6.4 Citoyens sinistrés janvier 2022 – Gel des intérêts
6.5 Ressources humaines – Adjointe administrative à la comptabilité – Fin de probation
6.6 Ressources humaines – Embauche au poste de secrétaire-réceptionniste
6.7 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2022
6.8 Journée de la persévérance scolaire – Appui
6.9 Rapport de gestion contractuelle 2020 – Contrat de plus de 25 000 $ - Dépôt
6.10 Rapport de gestion contractuelle 2021 – Contrat de plus de 25 000 $ - Dépôt

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier et travaux publics

8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Rapport d'inspection des systèmes de chauffage MMQ – Dépôt
8.3 Chemin Grande Ligne – Offre de services du service d'ingénierie MRC
8.4 Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale – Demande à la MRC
8.5 Service Info-Excavation – Adhésion

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Association pulmonaire du Québec – Villes et municipalités contre le radon - Appui

12. Période de questions
13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 19-02-2022
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par, Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Conformément aux directives gouvernementales reçues en date du 20 décembre 2021, les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2021-090 s'appliquent. Les citoyens ont été invités à acheminer leurs questions par écrit.
Aucune question écrite n'a été reçue

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Acceptation de la programmation TECQ
5.2 Mouvement Municipalités engagées contre la violence conjugale – Report de la formation
5.3 Viridis Environnement - Épandage organique, participation d'un citoyen
5.4 Commission municipale du Québec – Annonce d'un audit de conformité
5.5 Mesures sanitaires pour les municipalités – MRC
5.6 Ministère de la Famille -Programme d'appui aux municipalités – Centre de la petite enfance

6. Administration et finances

6.1 Résolution 20-02-2022
Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 7 janvier au 26 janvier 2022 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Élus	0 $
Employés	3 129,64 $
Autres, frais déplacement	0 $
Dépense :	
Administration	1 734,75 $
Sécurité publique	13 761,05 $
Transport (voirie)	17 832,66 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	291,18 $
Eaux usées	1 067,73 $
Santé et bien-être	0 $
Aménagement urbanisme	4 137,67 $
Loisir et culture	5 634,87 $
Excédent de fonctionnement non affecté	3 135,83 $
Total :	**50 725.38 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 21-02-2022
6.2 Règlement numéro 01-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté, le 6 février 2018 le *Règlement numéro 02-2018 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus·es;*

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QU' une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus·es révisé;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Monsieur Alain Jobin, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

CONSIDÉRANT QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

CONSIDÉRANT QU' une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

CONSIDÉRANT QU' en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

CONSIDÉRANT QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU' il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU' à la séance du conseil municipal s'étant tenue le 11 janvier 2022, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Dominique Lussier, et que le projet de règlement fut déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu que le Règlement numéro 01-2022, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux soit adopté tel que libellé selon le document déposé aux membres du conseil municipal lors de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 22-02-2022

6.3 Taxation municipale – Gel des intérêts en cas de sinistre majeur

CONSIDÉRANT qu'annuellement, la Municipalité adopte un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception de tout montant dû à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce règlement fixe un pourcentage d'intérêts à être appliqué sur tout montant dont le paiement est échu;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de prévoir des cas d'exception où pourront ne pas être appliquer les intérêts prévus au règlement sur les montants dont la date d'échéance est dépassée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

QU'EN CAS DE SINISTRE MAJEUR survenant à la résidence de citoyens de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, un gel des intérêts portés au compte de taxes municipal sera appliqué pour une durée de six mois (6) suivant la date du sinistre survenu;

QUE POUR ÊTRE APPLIQUÉE cette norme administrative devra être fixée pour chaque dossier et adoptée par résolution du conseil municipal;

QU'ADVENANT L'INCAPACITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL de se réunir dans un délai raisonnable, la décision d'annuler tout montant d'intérêt du dossier de taxation du citoyen pourra être prise conjointement par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 23-02-2022

6.4 Citoyens sinistrés janvier 2022 – Gel des intérêts de taxation

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-02-2022 décrétant un gel des intérêts pour une durée de six mois suivant un sinistre majeur survenu dans une résidence sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'incendie majeur survenu en date du 13 janvier pour la résidence portant le matricule numéro 5070 66 6745;

CONSIDÉRANT l'incendie majeur survenu en date du 23 janvier pour la résidence portant le matricule numéro 4960 98 0983;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de démontrer une solidarité envers les citoyens résidant sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

DE DÉCRÉTER un gel des intérêts sur toute somme échue pour le dossier de propriété portant le matricule numéro 5070 66 6745 et ce pour une durée de six mois suivant le 13 janvier 2022, soit jusqu'au 14 juillet 2022;

DE DÉCRÉTER un gel des intérêts sur toute somme échue pour le dossier de propriété portant le matricule numéro 4960 98 0983 et ce pour une durée de six mois suivant le 23 janvier 2022, soit jusqu'au 24 juillet 2022;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 24-02-2022

6.5 Ressources humaines – Adjointe administrative à la comptabilité – Fin de probation

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Madame Marie-Eve Colas, en date du 26 avril 2021, et occupant le poste d'adjointe administrative à la comptabilité;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois, inscrite à son contrat de travail, laquelle période de probation doit s'effectué en journées travaillées, et qui se terminera le 4 février 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil de statuer sur la fin de la période de probation relativement aux conditions de travail de Madame Colas

CONSIDÉRANT le rapport positif remis par la directrice générale relativement au travail accompli par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE METTRE FIN à la période de probation et de confirmer l'embauche permanente de Madame Marie-Eve Colas au poste d'adjointe administrative à la comptabilité de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 25-02-2022

6.6 Ressources humaines – Embauche au poste de secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT la période de travail non concluante au poste de secrétaire-réceptionniste par Madame Nathalie Garcia;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé des personnes suivantes :

Monsieur Alain Jobin, maire
Madame Linda Normandeau, directrice générale
Madame Dominique Lussier, conseillère

CONSIDÉRANT que ledit comité a procédé à l'entrevue d'embauche de Madame Alexandra Laplante;

CONSIDÉRANT que ladite entrevue fut jugée satisfaisante par le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité de procéder à l'embauche de Madame Alexandra Laplante au poste de secrétaire-réceptionniste

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire- trésorière, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'embauche de Madame Alexandra Laplante, de signer un contrat de travail selon les informations préalablement fournies aux membres du conseil;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION qu'une probation de six mois sera inscrite au contrat de travail de Madame Laplante;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 26-02-2022

6.7 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2022

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT l'utilité pour la directrice générale d'être membre et de bénéficier des informations et autres formations disponibles via cette association;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'appuyer et d'offrir cette aide à la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022 de Linda Normandeau, directrice générale au montant de 964,13 $ plus les taxes applicables incluant une prime d'assurance responsabilité.

Soit la cotisation annuelle au coût de 495 $ et l'assurance juridique et le PAE au coût de 395$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 27-02-2022

6.8 Journées de la persévérance scolaire – Appui

CONSIDÉRANT la campagne 2022 des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendra du 14 au 18 février 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'appuyer cette démarche et de s'impliquer dans un geste d'appui aux étudiants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

DE MANIFESTER son appui aux journées de la persévérance scolaire qui auront lieu du 14 au 18 février 2022 en publicisant l'importance de cette campagne;

DE TRANSMETTRE via les médias de la municipalité le lien pour le grand rassemblement, donnant rendez-vous aux jeunes avec Laurent Duvernay-Tardif, porte-parole de cette campagne;

DE DÉMONTRER son appui ainsi que des félicitations en remettant, par le biais de Monsieur le maire, des certificats de persévérance scolaire à chacun des élèves du Pavillon Saint-Barnabé-Sud – École Aux Quatre-Vents;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.9 Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2020 – Contrat de plus de 25 000 $ - Dépôt

La directrice dépose aux membres du conseil la liste des contrats conclus pour l'année 2020 et qui comporte une dépense d'au moins 25 000$.

6.10 Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2021 – Contrat de plus de 25 000 $ - Dépôt

La directrice dépose aux membres du conseil la liste des contrats conclus pour l'année 2020 et qui comporte une dépense d'au moins 25 000$.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

8.2 Rapport de l'inspection des systèmes de chauffage MMQ - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis aux membres du conseil un rapport de l'inspecteur municipal concernant l'inspection des systèmes de chauffage ayant eu lieu par une entreprise mandaté par la Mutuelle des municipalités du Québec.

Résolution 28-02-2022
8.3 Réfection du Chemin Grande-Ligne – Service d'ingénierie MRC

CONSIDÉRANT les communications ayant eu lieu entre le surintendant de la division voirie de la Ville de St-Hyacinthe et la directrice générale;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de projeter la réfection du Chemin Grande Ligne, chaque partie assumant les dépenses reliées à sa portion selon l'entente pré-établie;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Monsieur Charles Damian, du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, soit :

Phase de conception : ± 3 806.50 $
Phase de surveillance : ± 4 547.10 $

CONSIDÉRANT l'acceptation de Monsieur Sylvain Morin, surintendant de la division voirie de Saint-Hyacinthe, à cette offre de services;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte l'offre de service du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à la réfection du Chemin Grande Ligne en partenariat avec la ville de Saint-Hyacinthe;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, a approuver et signer ladite offre;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 29-02-2022
8.4 Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale – Demande à la MRC

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a révisé le *Programme d'aide à la voirie locale* avec des modalités d'application pour les années 2021-2024;

CONSIDÉRANT que le volet intitulé *Plan d'intervention* au *Programme d'aide à la voirie locale* permet d'optimiser les investissements à réaliser sur les réseaux de niveaux 1 et 2 des municipalités locales par une priorisation des travaux à réaliser, à court, moyen et long terme concernant l'auscultation des chaussées, l'inspection des ponceaux et des autres actifs présents sur ces infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible aux MRC du Québec afin de démarrer, d'élaborer et d'approuver un plan d'intervention régional concernant les investissements à réaliser sur les réseaux routiers de niveaux 1 et 2 des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Barnabé-Sud* désire que la MRC des Maskoutains se munisse dudit *Plan d'intervention*, le tout afin que les municipalités locales de son territoire puissent bénéficier d'un meilleur portrait ainsi que d'un meilleur financement de leurs infrastructures routières locales de niveau 1 et 2;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains de présenter une demande d'aide financière au *Programme d'aide à la voirie locale* pour le volet *Plan d'intervention* du ministère des Transports; et

DE COLLABORER avec la MRC des Maskoutains, si elle obtient de la part du ministère des Transports l'aide financière concernant le *Programme d'aide à la voirie locale* pour le volet *Plan d'intervention*; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution vidimée à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 30-02-2022
8.5 Service Info-Excavation - Adhésion

CONSIDÉRANT l'offre d'abonnement reçue du service Info-Excavation au coût de 125$ sous forme de paiement unique pour l'abonnement;

CONSIDÉRANT les documents explicatifs fournis ainsi que le rapport du responsable des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER l'abonnement de la municipalité au service Info-Excavation au coût de 125 $, sous forme de paiement unique;

D'AUTORISER le responsable des travaux publics ainsi que la directrice générale à faire le nécessaire afin d'intégrer les données de la municipalité dans le système Info-Excavation;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 1ER FÉVRIER 2022

9. HYGIÈNE DU MILIEU
9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier étant absente, la directrice générale remet un rapport écrit par Madame Lussier aux membres du conseil.

Résolution 31-02-2022
11.2 Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2021-2022

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'Association pulmonaire du Québec relativement à la campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2021-2022;

CONSIDÉRANT leur demande d'appui par la diffusion de l'information relative à cette campagne médiatique;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté, ne juge pas utile actuellement de diffuser cette information via ses médias considérant que chaque citoyen, s'il le souhaite, est libre de faire effectuer les analyses qu'il juge nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sujets divers

13. Période de questions

Conformément aux directives gouvernementales reçues en date du 20 décembre 2021, les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2021-090 s'appliquent. Les citoyens ont été invités à acheminer leurs questions par écrit.

Aucune question écrite n'a été reçue

Résolution numéro 32-02-2022
14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, la séance est levée à 20 h 17

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, sec.-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

_____
Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PARTICIPATION CITOYENNE
PARCE QUE VOTRE OPINION COMPTE !

Vous êtes invités à venir discuter avec votre maire, Monsieur Alain Jobin des sujets qui vous touchent. Que ce soit, un projet que vous aimeriez voir naître dans la municipalité, vos inquiétudes, vos questions ou tout simplement jaser pour jaser !

Il est là pour vous et à votre écoute !

Où : À la bibliothèque, dans le local de la cuisine

Quand : Lundi le **2 mai** de 10 h à 11 h 30
Lundi, le **16 mai** de 19 h à 20 h 30
Lundi le **6 juin** de 10 h à 11 h 30
Lundi, le **20 juin** de 19 h à 20 h 30

Des rencontres dans une ambiance décontractée, pour jaser de notre municipalité autour d'un bon café !

Six citoyens seront reçus par plage horaire, vous devez vous inscrire pour participer à ces rencontres de consultation citoyenne :

Par courriel : info@saintbarnabesud.ca
Par téléphone : 450 792-3030 poste 0

AJOUTE UN PEU DE

Rebondissement

DANS TA JOURNÉE DE PÂQUES

Loisirs SAINT-BARNABÉ-SUD

Le 16 avril 2022 de 10h à 12h

Nous invitons les enfants de 0 à 17 ans à venir nous visiter devant le centre multifonctionnel pour recevoir une surprise de Pâques.

Tu crées des produits uniques issus de l'art, de l'artisanat ou des produits de soins de beauté et de bien-être?

Tu souhaites faire découvrir ton travail aux citoyens de Saint-Barnabé-Sud?

Le comité des loisirs est à la recherche d'artistes et artisans pour le

Salon des artisans 11 juin 2022!

Pour signifier ton intérêt ou pour proposer quelqu'un :
loisirs@saintbarnabesud.ca
450-792-3030

Date limite d'inscription : 11 mai 2022

Loisirs SAINT-BARNABÉ-SUD

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Bibliothèque
DE SAINT-BARNABÉ-SUD

On déconfine ! *Voir détails en page 16*

NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

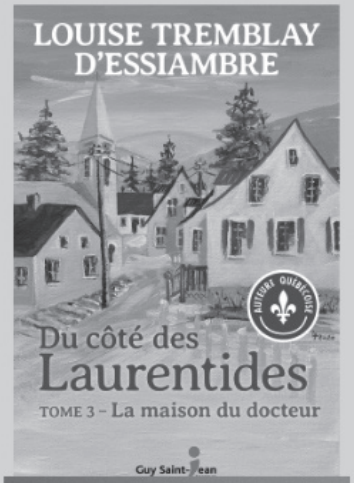

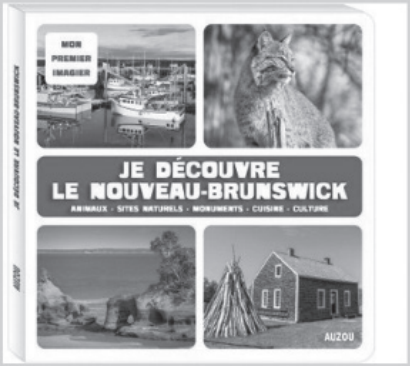

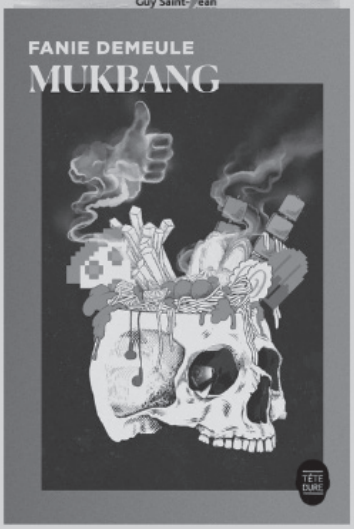

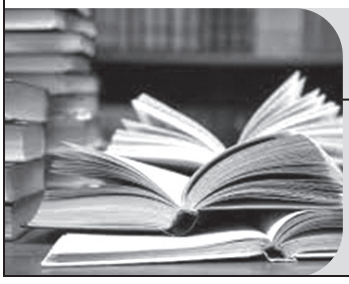

251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6

Heures d'ouverture : les mardis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité

Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.

Catalogue de la bibliothèque : *www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe*

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à ***bibliobarnabe@gmail.com*** *ou téléphoner à* ***Mélina Doyon au 450 502-8448****.*

ORGANISÉ PAR LA
BIBLIOTHÈQUE DE
ST-BARNABÉ-SUD

HEURE DU CONTE & BRICOLAGE

POUR TOUS LES ÂGES! BIENVENUE À TOUS

LE SAMEDI 30 AVRIL 2021 À 10H

DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Pas d'inscriptions requises

AVIS AU PUBLIC

BIBLIOTHÈQUE DE ST-BARNABÉ-SUD

Mardi de 18h30 à 20h
Samedi de 9h30 à 11h00

ON DÉCONFINE!

Voici les règles en vigueur:

1. Pas de limite d'usagers en même temps dans la bibliothèque.

2, Vous pouvez circuler dans les rayons et choisir vos documents vous-mêmes.

3. Vous pouvez maintenant apporter vos livres à retourner au comptoir de prêts pour qu'on y fasse les retours.

4. Port du masque : mêmes règles que dans les lieux publics

5. Vous pouvez renouveler vos documents en nous téléphonant ou en nous envoyant un courriel.

Bienvenue aux nouveaux citoyens! Venez vous inscrire gratuitement.

Limite de 10 documents par personne, pour une limite de 21 jours.

Catalogue: www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe
(pas besoin de vous inscrire! C'est juste pour consulter les titres disponibles).

Courriel: bibliobarnabe@gmail.com

Téléphone: 450-502-8448

L'équipe de bénévoles

FADOQ

VOICI LES ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD !

Assemblée générale annuelle

La FADOQ invite toute la population à assister à son assemblée générale annuelle, mercredi, le 20 avril prochain à 17 h 30 au Centre Multifonctionnel, 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud.

Bienvenu à tous !!

ENDROIT : Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville

ENTRAÎNEMENT MARIOBEAULAC

Yoga session de printemps
Avec Coach Anne Tsujimoto

Lieu : École Aux Quatre-Vents (Immeuble St-Barnabé)

10 semaines (19 avril au 21 juin)

Mardi 19h00 à 20h00

Cout : 100 $ résidents St-Barnabé / 117 $ non résident

Inscription: Par téléphone (450)771-1757

Par courriel beaulac98@hotmail.com

Facebook/Messenger Entrainement Mario Beaulac

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

DÈS LE 4 AVRIL

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN

Matières acceptées

Résidus alimentaires

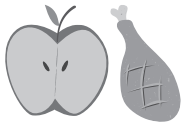

Résidus verts

Résidus de jardinage

Matières toujours refusées

Sacs de plastique (même compostables ou biodégradables)

Animaux morts, agrégats, matières recyclables, déchets de toute nature, etc.

www.riam.quebec • 450 774-2350

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

BANNISSONS LES SACS DE PLASTIQUE DU BAC BRUN

Même «compostables» ou «biodégradables»!

ILS SONT REFUSÉS AUX SITES DE COMPOSTAGE!

Pour plus d'informations :
www.riam.quebec
450 774-2350

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

OFFRE D'EMPLOI

Préposé(e) à l'écocentre

- Tu es dynamique, autonome et responsable
- Tu aimes travailler à l'extérieur auprès du public
- Tu es disponible les fins de semaine

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE !

Écocentre de Saint-Hyacinthe :
1880, rue Brouillette

OU

Écocentre d'Acton-Vale :
68, rue Noël-Lecompte

Responsabilités :

- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Surveillez les entrées et sorties
- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Faire respecter les normes de sécurité
- Assurer la propreté des lieux en tout temps

Conditions :

- Samedis et dimanches, du 16 avril au 27 novembre 2022
- Salaire selon la grille salariale en vigueur

Envoi ton curriculum vitae à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par courriel ou par la poste à l'attention de M. Réjean Pion.

dgriam@riam.quebec

2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8R3

Des questions ?
450-774-2350

PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

RECHERCHE DES CRÉATEURS D'AMITIÉ; DES BRISEURS D'ISOLEMENT

Devenez parrain ou marraine et venez créer du lien !
13 filleul(e)s de votre région vous invitent à venir partager de votre temps avec eux, à faire des activités que vous aimez.

Vous briserez ainsi l'isolement d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une limitation physique.

Et bien sûr, vous nous aiderez à bâtir un monde d'inclusion pour tous.

Contactez-nous au 450 774-8758

parrainagecivique.org

Bulletin mars 2022

La saison des sucres : une force dans la MRC

Avec le retour du printemps, c'est la traditionnelle saison des sucres qui revient.

En décembre dernier, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont émis plus de sept millions de nouvelles entailles à la grandeur de la province.

Parmi les nouveaux élus qui produiront du sirop ce printemps, on compte plus de 211 nouveaux producteurs en Montérégie.

Du lot, 20 % de ces heureux récipiendaires sont localisés dans la MRC Les Maskoutains, faisant de la région maskoutaine la plus importante en Montérégie.

Ce sont donc plus d'une quarantaine de propriétaires d'érablières qui s'activeront ce printemps dans la région avec près de 100 000 entailles pour produire du délicieux sirop.

Globalement, on retrouve de nouvelles érablières dans 14 des 17 municipalités de la MRC. En haut de cette liste, se retrouvent les localités de Saint-Pie, avec huit producteurs et Saint-Valérien, avec sept.

En plus de ces nouveaux producteurs, 24 acériculteurs de la région, qui avaient déjà du contingent des PPAQ, ont reçu le feu vert pour ajouter près de 40 000 entailles supplémentaires.

La nouvelle saison des sucres s'annonce donc très intéressante pour l'économie maskoutaine. Espérons que Dame Nature fera preuve de générosité et qu'elle offrira une bonne coulée. Les consommateurs sont invités à se rendre directement dans les cabanes à sucre pour aller se procurer du bon sirop cuvée 2022.

LA POPOTE ROULANTE

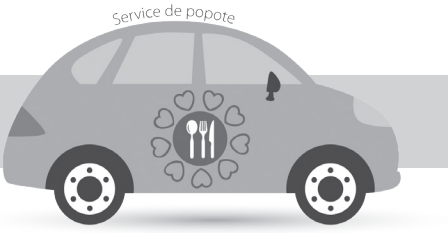

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7.25 $ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35.
Pour informations : Robert Perreault 450 792-2270.

POURSUITE DE LA RÉFLEXION SUR L'ENCYCLIQUE « LAUDATO SI »

Chapitre 2 : L'Évangile de la création

62. Pourquoi inclure dans ce texte, adressé à toutes les personnes de bonne volonté, un chapitre qui fait référence à des convictions de foi ? Je n'ignore pas que, dans les domaines de la politique et de la pensée, certains rejettent avec force l'idée d'un Créateur, ou bien la considèrent comme sans importance au point de reléguer dans le domaine de l'irrationnel la richesse que les religions peuvent offrir pour une écologie intégrale et pour un développement plénier de l'humanité. D'autres fois on considère qu'elles sont une sous-culture qui doit seulement être tolérée. Cependant, la science et la religion, qui proposent des approches différentes de la réalité, peuvent entrer dans un dialogue intense et fécond pour toutes deux.

1- La lumière qu'offre la foi :

63. Si nous prenons en compte la complexité de la crise écologique et ses multiples causes, nous devrons reconnaître que les solutions ne peuvent pas venir d'une manière unique d'interpréter et de transformer la réalité. Il est nécessaire d'avoir aussi recours aux diverses richesses culturelles des peuples, à l'art et à la poésie, à la vie intérieure et à la spiritualité. Si nous cherchons vraiment à construire une écologie qui nous permette de restaurer tout ce que nous avons détruit, alors aucune branche des sciences et aucune forme de sagesse ne peut être laissée de côté, la sagesse religieuse non plus, avec son langage propre.

2- La sagesse des récits bibliques :

65. Saint Jean-Paul II a rappelé que l'amour très particulier que le Créateur a pour chaque être humain lui confère une dignité infinie. Ceux qui s'engagent dans la défense de la dignité des personnes peuvent trouver dans la foi chrétienne les arguments les plus profonds pour cet engagement. Quelle merveilleuse certitude de savoir que la vie de toute personne ne se perd pas dans un chaos désespérant, dans un monde gouverné par le pur hasard ou par des cycles qui se répètent de manière absurde !

69. Précisément en raison de sa dignité unique et par le fait d'être doué d'intelligence, l'être humain est appelé à respecter la création avec ses lois internes, car « le Seigneur, par la sagesse, a fondé la terre ». Aujourd'hui l'Église ne dit pas que les autres créatures sont complètement subordonnées au bien de l'homme, comme si elles n'avaient aucune valeur en elles-mêmes et que nous pouvions en disposer à volonté. « Chaque créature possède sa bonté et sa perfection propres. Les différentes créatures, voulues en leur être propre, reflètent, chacune à sa façon, un rayon de la sagesse et de la bonté infinies de Dieu. C'est pour cela que l'homme doit respecter la bonté propre de chaque créature pour éviter un usage désordonné des choses ».

71. Le développement de la législation a cherché à assurer l'équilibre et l'équité dans les relations de l'être humain avec ses semblables et avec la terre où il vivait et travaillait. Mais en même temps c'était une reconnaissance que le don de la terre, avec ses fruits, appartient à tout le peuple. « Ceux qui cultivaient et gardaient le territoire devaient en partager les fruits, spécialement avec les pauvres, les veuves, les orphelins et les étrangers. »

75. Nous ne pouvons pas avoir une spiritualité qui oublie le Dieu tout-puissant et créateur. Autrement, nous finirions par adorer d'autres pouvoirs du monde, ou bien nous prendrions la place du Seigneur au point de prétendre piétiner la réalité créée par lui, sans connaître de limite. La meilleure manière de mettre l'être humain à sa place, et de mettre fin à ses prétentions d'être un dominateur absolu de la terre, c'est de proposer la figure d'un Père créateur et unique maître du monde, parce qu'autrement l'être humain aura toujours tendance à vouloir imposer à la réalité ses propres lois et intérêts.

Robert Perreault

ÉGLISE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

Spectacle-bénéfice de Luce Dufault le dimanche 1er mai à 14 h à l'église Saint-Denis-sur-Richelieu. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées. Billets en ennte au coût de 40 $ et 50 $ au 450 787-2020 ou au 450 787-9719.

ÉGLISE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

Spectacle-bénéfice de Ludovick Bourgeois le samedi 14 mai à 20 h à l'église Saint-Charles-sur-Richelieu, située au 405, chemin des Patriotes. Dans une formule plus intimiste, Ludovick sera accompagné d'un guitariste. Venez découvrir ses plus grands succès et ses nouvelles chansons aux sonorités résolument pop. Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées. Billets en vente au coût de 40 $ au 438 397-3466, 450 584-2632 ou au Dépanneur Marché de la Traverse 450 584 2642.

SARCA

L'ÉCOLE EN MODE VIRTUEL

La pandémie a eu des effets négatifs sur la santé physique et mentale de la population mondiale. Dans le domaine de l'éducation, les élèves ont dû apprendre à s'adapter à un nouveau type d'apprentissage, soit celui de la formation à distance. À cet égard, les dernières années ont été difficiles pour tous les niveaux scolaires, du primaire à l'université, alors que les parents et les étudiants eux-mêmes en sont venus à demander un retour en présentiel.

Pour les adultes qui souhaitent effectuer un retour aux études, cette situation a eu un impact positif sur la mise en place de plusieurs formations postsecondaire en ligne. Récemment, avec un client, nous explorions les possibilités de formation dans le domaine de l'immobilier. Quelques attestations d'études collégiales (AEC) retenaient l'attention du futur étudiant, et la plupart étaient offertes par des collèges éloignés de Saint-Hyacinthe. Heureusement, ces formations étaient, pour la plupart, offertes en mode virtuel à distance. Il y a plus de deux ans, ce client n'aurait pas pu se permettre de quitter travail, famille et maison pour se réorienter, mais avec les services à distance maintenant offerts par les institutions scolaires, il s'agit maintenant d'un rêve réalisable. Il va sans dire, il lui faudra quand même fournir des efforts considérables pour réussir, et étudier aussi sérieusement qu'en présentiel.

Il est possible de poursuivre des études de la maison, tant pour compléter son diplôme d'études secondaires (DES) que pour poursuivre un parcours au professionnel, au collégial ou à l'université, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités. Des sites comme Inforoute FPT et Mon retour au cégep sont des ressources où l'on peut trouver de l'information scolaire fiable.

Il est également possible d'être accompagné par un professionnel du service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Une conseillère en information scolaire et professionnelle est disponible gratuitement et peut vous rencontrer directement dans votre municipalité. Communiquez avec nous pour en savoir davantage sur ce service !

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

Audrey Gatineau Pro

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Québec

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 · 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

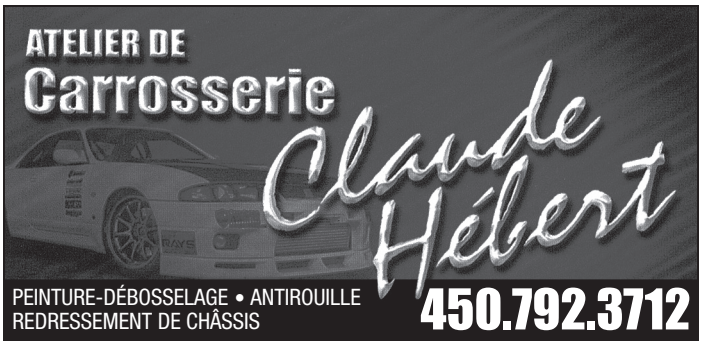

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE
450 252-3005
fbourret@ntic.qc.ca
525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6
Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

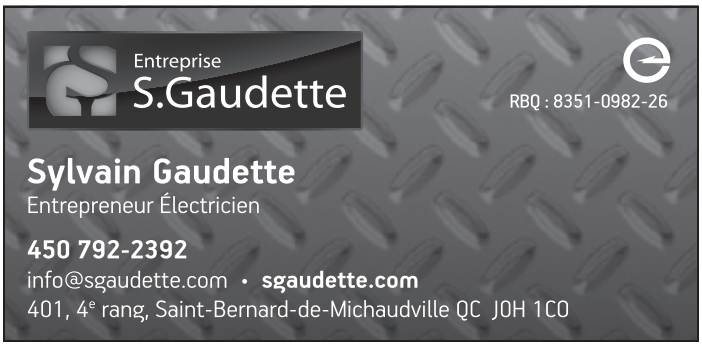

Changez pour Cooptel...
en un claquement de doigts!

Un changement de services facile
où l'on s'occupe de tout...
et vous conservez votre
numéro de téléphone!

COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
450-502-1679
tmorier@gmail.com
@NivellementMorier

De la conception à la livraison !

impressions KLM

Imprimerie commerciale et numérique

Cartes d'affaires | Dépliants | Affiches
Coroplast | Impression grand format | Bannières
Conception graphique

Et plus encore... Informez-vous !

FIER CONCEPTEUR ET IMPRIMEUR DE VOTRE JOURNAL MUNICIPAL !

Contactez-nous si vous désirez faire paraître une publicité, quelques espaces sont disponibles.

450.795.3219 | info@impressionsklm.com
www.impressionsklm.com

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants

Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès>pharma chez Walmart

IML

MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTÉE

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication de meubles sur mesure

TÉL. : 450 792-2376 FAX : 450 792-3037
904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud

FERME GADBOIS

www.fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0

FRAISES | MAÏS SUCRÉ | GROS ET DÉTAIL

LE SPÉCIALISTE

La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

Castrol

- SPÉCIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca balljoint@live.ca